

M. Ferguson: Au lieu d'être fusillé, il a été condamné à l'emprisonnement à perpétuité. La population du Canada s'attendait que cet homme purgeât la peine que lui avait imposée un juste tribunal composé d'hommes qui savent ce qu'est la guerre. Nous savons que les jeunes Canadiens en cause ont été pris probablement parce qu'ils manquaient de munitions. Faits prisonniers, ils ont été assassinés par un homme...

Des voix: Règlement!

M. Ferguson: ... qui a été condamné à une peine que la population du Canada n'a pas jugée assez sévère. Lorsqu'elle a appris cependant qu'il était condamné à la prison à perpétuité, elle n'a pas soupçonné que cela signifiait sa mise en liberté. Elle jugera le Gouvernement d'après sa façon d'agir en l'occurrence. C'est un crime et une insulte aux Canadiens qui ont combattu pendant la dernière guerre... Dire que notre Gouvernement permet chose pareille!

CHAMBRE DES COMMUNES

BUREAUCRATIE—TRADUCTION DES DISCOURS

M. Jean-François Pouliot (Témiscouata): Je suis de votre avis, monsieur l'Orateur. Tout ce qui a été dit au sujet de Kurt Meyer était hors d'ordre. Je n'en parlerai pas, mais je demande la parole pour une question de privilège. Mais je pose une question de privilège qui me concerne moi et aussi d'autres membres de la Chambre qui lisent la traduction de leurs discours.

Il y a deux langues officielles au pays. Mais j'ai découvert qu'il en existe une troisième depuis longtemps, la langue de la bureaucratie. Il y a vingt-cinq ou vingt-six ans j'ai inscrit une question au *Feuilleton* pour trouver qui avait traduit tel ou tel discours dans le hansom. Cela a créé tout un émoi dans les milieux bureaucratiques. Quand j'ai obtenu la réponse, le nom de l'un de ceux-ci était celui d'un traducteur qui au lieu de faire son travail sollicitait les députés en faveur du général de Gaulle à ce moment-là. C'était un monsieur très occupé.

Je me plains de ce que la langue de la bureaucratie n'est pas comprise du peuple. Quand nous avons une traduction de l'anglais dans la langue de la bureaucratie, personne ne la comprend; elle est si mauvaise que je ne peux envoyer des discours aux hebdomadaires locaux pour y être réimprimés, parce que personne ne les comprendrait.

Je donnerai l'exemple que j'ai donné il y a vingt-cinq ans. Il n'y a pas eu de progrès depuis parce que la force de la bureaucratie, c'est la force de l'inertie. Et quand je dis

"the constituents of my county, or my constituency", j'entends en français les électeurs de mon comté. Tout le monde se sert de cette langue d'un océan à l'autre quand on parle en français. Au lieu de cela, ils ont persisté à publier à maintes reprises, "les commettants de ma circonscription" au lieu de "les électeurs de mon comté". (*Exclamations*). Vous riez, monsieur l'Orateur; c'est ridicule. Mais, pour les punir, je vais demander encore: "Qui a en premier lieu traduit deux ou trois brefs discours que j'ai prononcés en anglais depuis le début de cette session?" Je n'ai pas pris beaucoup de temps. Je veux que mes discours soient traduits en français, dans le français qu'on parle, le bon français canadien, la langue canadienne qui est employée d'un océan à l'autre.

Je vous en dirai davantage, une bonne fois, au sujet des traducteurs qui se mêlent de déformer notre langue dans l'édition française du hansom.

DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS

M. McCulloch (au nom de M. Cleaver) dépose le 2^e rapport du comité spécial de la législation relative aux chemins de fer.

QUESTIONS

EFFET D'UN BARRAGE SUR LE NIVEAU DES EAUX DU LAC ONTARIO

M. Lennard:

Quel résultat le barrage situé à l'extrémité est du lac Ontario produit-il sur le niveau des eaux de ce lac?

—Monsieur l'Orateur, je voudrais que la question soit rayée.

M. l'Orateur: Rayée.

MATIÈRES STRATÉGIQUES—PRIX DES APPROVISIONNEMENTS POUR LES BESOINS DOMESTIQUES

M. Macdonnell (Greenwood):

Le ministère du Commerce a-t-il pris des mesures en vue de fixer le prix des matières destinées à l'usage domestique et d'en répartir la livraison, dans les cas où il a fallu, pour des fins de guerre, réduire la quantité de ces matières et où le reste est insuffisant pour les besoins domestiques?

M. McIlraith: Vu que ces matières sont tellement rares, par suite des exigences excessives que suscitent les besoins de la défense, le Gouvernement a confié à des régisseurs le soin d'en assurer la répartition et aucune majoration de prix ne peut être effectuée sans autorisation préalable du régisseur. Cette mesure s'applique en particulier, dans le moment, à l'acier, aux métaux non ferreux, au soufre et à certains produits chimiques.